



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 mai 2020

A 20h00

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUE	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	Conseiller
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Début de la réunion : 20h00

1/ Election du Maire

Mr Jean-Jacques MONDELAIN a pris la présidence de l'assemblée. Après avoir constaté que la condition de quorum était remplie, il a invité le conseil municipal à l'élection du Maire.

Mr Bernard CHAZELLES est proclamé maire à 14 voix et a été immédiatement installé.

2/ Délibération concernant le nombre d'adjoints

L'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permet aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

L'effectif légal du conseil municipal de la commune étant de quinze conseillers, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Monsieur le maire propose de créer quatre postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, décide de créer **quatre postes d'adjoints** au maire.

3/ Election des adjoints

Mr Claude SARCEY est proclamé premier adjoint par 14 voix pour, majorité absolue, et immédiatement installé.

Mr Nicolas FAVRICHON est proclamé deuxième adjoint par 8 voix pour, majorité absolue, et immédiatement installé.

Mr Bruno PIQUET est proclamé troisième adjoint par 7 voix pour, majorité relative, et immédiatement installé.

Mme Christelle CHICARD est proclamée quatrième adjoint par 8 voix pour, majorité absolue, et immédiatement installée.

4/ Délégation de signature Maire et 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, de toute une série de questions de gestion ordinaire.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des matières qui peuvent ainsi lui être déléguées en tout ou partie.

Il précise que ces délégations facilitent la marche de l'administration communale, permettent d'accélérer le règlement de nombreuses affaires et d'alléger les ordres du jour du conseil municipal.

Monsieur le Maire devra rendre compte de l'exercice de la présente délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre.

Monsieur Claude SARCEY, 1^{er} adjoint, reçoit délégation pour la signature des documents suivants :

- Mandats
- Bordereaux de mandats
- Titres de recettes
- Bordereaux de titres
- Toutes pièces administratives se rapportant aux dépenses et aux recettes de la commune
- Toutes pièces relatives à la délivrance des permis de construire et des différentes autorisations d'occupation et d'utilisation du sol

5/ fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints.

L'Etat a revalorisé ses indemnités à 40.3 % pour le maire et 10.7 % pour les adjoints.

Monsieur le Maire explique que compte tenu des baisses de recettes liées aux conditions particulières du premier semestre 2020 (Covid-19), il propose pour l'année 2020 de conserver les anciens taux.

Le conseil Municipal décide que l'indemnité de fonction allouée au Maire sera égale à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et que l'indemnité allouée à chaque adjoint sera égale à 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement

6/ Election du délégué communautaire

Mr Nicolas FAVRICHON est élu conseiller communautaire.
Mr Bernard CHAZELLES est élu conseiller communautaire suppléant.

La séance s'achève à 21h30.

Fait en Mairie, le 29 mai 2020

Le Maire,

Bernard CHAZELLES





Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 mai 2020

A 22h00

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUE	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	Conseiller
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
Secrétaire de séance	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Début de la réunion : 22h00

1/ Présentation et vote du budget primitif 2020 : Budget général, lotissement les Grandes Terres, lotissement les Placettes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget principal de l'exercice 2020 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 611 423 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 197 208.03 €uros.

Le Conseil municipal DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit en tenant compte de la clôture du budget assainissement. En effet, concernant les résultats de clôture du budget assainissement, il convient de les intégrer au budget primitif 2020 de la commune aux comptes 001 et 002. Ils s'ajoutent aux résultats de clôture du budget principal. :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	75807.77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) (75807.77 -7420.64)	68387.13
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT (37470.13 + 48626.9)	86097.03

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget « lotissement les Grandes Terres » de l'exercice 2020 pour un montant en recettes de fonctionnement de 299 384.02 euros et dépenses de fonctionnement de 167 839.09 euros et en recettes et dépenses d'investissement de 335 678.18 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget « Lotissement les Placettes » de l'exercice 2020 pour un montant en recettes et dépenses de fonctionnement de 48 697.41 €uros et en recettes d'investissement de 61 537.41 €uros et dépenses d'investissement de 97 394.82 euros.

2/ Délibération taux d'imposition 2020 : TF – TFNB

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Vote pour l'année 2020 les trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière/bâti	628.900	19.04	119.743
Taxe foncière/non bâti	55.000	47.11	25.911
TOTAL			145.654

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

3/ Mise en place en priorité de la commission : école, garderie et restaurant scolaire

Les membres de la commission école, garderie et restaurant scolaire sont :
Christelle CHICARD, Virginie SECOND, Aurélia DUMAS, Cédric MOREL, Christelle HOSTIN.

4/ Questions diverses

- La mairie a été contactée concernant la demande de rachat de la grange au lieu dit « la Rivière ». L'habitation a été laissée à l'abandon et se trouve à l'état de ruine. La fiscalité sur le foncier bâti est inexistante. Le terrain est en zone non constructible. Il n'est pas possible d'envisager une réhabilitation de cette grange sur cet emplacement.
- Prochain Conseil municipal prévu le jeudi 11 juin à 20h30

La séance s'achève à 00h30.

Fait en Mairie, le 04 juin 2020

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

